



Province du Brabant wallon - Arrondissement de Nivelles

Commune de LASNE

ADMINISTRATION COMMUNALE
Service Urbanisme
Place Communale, 1
1380 LASNE

Tél. : 02 / 634 05 75 – Email : urbanisme@lasne.be

Date d'envoi du courrier :

Copie de la présente doit être communiquée à l'architecte et à l'entrepreneur

DEMANDE DE VERIFICATION D'IMPLANTATION

REFERENCE DU PERMIS D'URBANISME / PERMIS UNIQUE N° /

DELIVRE LE / / (date de la séance du Collège ou Arrêté du Gouvernement wallon)

Je soussigné(e),, sollicite la vérification de l'implantation de ma future construction sise à 1380 Lasne, Rue, n°, bte, et dont les références cadastrales sont : ...ème Division Section... Numéro(s)

Je m'engage :

- à payer auprès du service des finances de l'Administration communale le montant de la redevance du contrôle d'implantation (**250€**). Veuillez effectuer ce paiement sur le compte suivant : Administration communale de Lasne « Château de la Hvette », Place Communale, 1 - B-1380 Lasne / BELFIUS : BE23 0910 0016 1491 – GKCCBEBB. en renseignant vos coordonnées (nom/adresse, la référence du permis – Contrôle d'implantation) ; une copie de la preuve de paiement devra être jointe au présent formulaire.
- à transmettre au géomètre chargé du contrôle : le plan de bornage, le jeu complet des plans approuvés et la copie du permis d'urbanisme relatifs à la construction projetée ;
- à dégager toutes les bornes ;
- à ce que les axes principaux des bords extérieurs des murs et à tout le moins les 4 axes du rectangle capable soient matérialisées par des clous placés sur des chaises ou sur des piquets solidement ancrés et qui devront subsister pendant toute la durée des travaux ;
- à matérialiser le niveau du rez-de-chaussée de manière claire et non équivoque en indiquant l'altitude du niveau implanté. Ce dernier sera impérativement balisé au moyen d'une peinture et devra subsister pendant toute la durée des travaux;
- à ce que le niveau de référence pris en considération sur les plans soit balisé au moyen de couleur et de manière précise sur les lieux (bordure, avaloir, borne, chambre de visite, ...etc.) ;
- à ne pas commencer les travaux ou perturber le contrôle d'implantation par le stockage de terre ou de matériaux, ou encore par l'installation de baraques, et ce avant d'avoir reçu l'accord écrit de l'Administration communale.

En tant qu'institution publique et conformément au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD), l'Administration communale de Lasne met tout en œuvre afin d'assurer la sécurité de vos données personnelles.

Administration communale de Lasne « Château de la Hvette » Place Communale, 1 - B-1380 Lasne - ☎ 02/633.18.17
BELFIUS : BE23 0910 0016 1491 - GKCCBEBB



DEMANDE DE VERIFICATION D'IMPLANTATION

Tout manquement au prescrit ci-dessus qui provoquera un nouveau passage du géomètre ou qui retardera de manière significative son intervention impliquera d'office une nouvelle facturation (250€) en plus du contrôle d'implantation initial.

Je prends acte que les travaux ne pourront débuter qu'après avoir satisfait au contrôle, à l'approbation de ce contrôle par le Collège Communal et au paiement des droits y afférents.

Je m'engage à me trouver sur place ou à me faire représenter par mon architecte, et prends acte que l'Administration communale se réserve le droit de faire procéder, à ma charge, à tout autre contrôle qui s'avérerait nécessaire. (Art.3 du R.C. 13/11/2007)

	LE MAITRE D'OUVRAGE	L'ARCHITECTE	L'ENTREPRENEUR
Nom			
Adresse			
Tel			
GSM			
E-Mail			

Date à partir de laquelle l'implantation sera prête pour effectuer le contrôle :

Veuillez indiquer la personne à contacter prioritairement :

Je joins une copie de la preuve de paiement de la redevance.

SIGNATURE du maître d'ouvrage et/ou de l'architecte